

COMMUNE DE SAINT MARS DU DESERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°2023 / 0014 – Chaussée rétrécie – **circulation alternée** « Rue de la Verdière » « Travaux de GC – 8 ml » Ets. CIRCET –

Le Maire de la Commune de SAINT MARS DU DESERT,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-2, L 2213, L 2213-5 et L 2512-3,

Vu l'instruction ministérielle sur la circulation routière, approuvée par arrêté du 26 juillet 1974,

Vu la déclaration faite par l'entreprise CIRCET en vue de réaliser des travaux de génie civil,

Considérant les mesures de sécurité à prendre pendant la durée des travaux par l'entreprise CIRCET, du 30 Janvier au 03 Février 2023.

ARRETE

- Article 1 -** En raison des **travaux de Génie Civil** par l'entreprise CIRCET « 8 ml + pose de fourreaux » dans **la rue de la Verdière ; la chaussée sera rétrécie et le stationnement interdit** au droit du chantier, du 30 Janvier au 03 Février 2023 (sem.5).
- Article 2 -** La signalisation temporaire de chantier, conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par l'entreprise CIRCET qui a en charge les travaux.
- Article 3 -** Les tranchées devront être rebouchées à l'identique en fonction du bitume ou enrobé utilisé avant travaux.
- Article 4 -** Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément aux lois.
- Article 5 -** Le Commandant de Gendarmerie de Nort S/Erdre, le Directeur Général des Services, le Policier Municipal, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions et emplacements habituels avec affichage sur les lieux.

Fait et arrêté à SAINT MARS DU DESERT, le 06 Janvier 2023

Le Maire

Barbara NOURRY

